Image not found or type unknown

Logement à titre gratuit

Par **OLGACRI**, le **23/05/2016** à **11:30**

Bonjour,

Nous sommes logés (compagnon et fille) dans la maison de ma belle-mère à titre gratuit. Cela se passe mal en ce moment, et je souhaite ne pas les recevoir cet été pendant qu'ils louent leur maison (loyers bien sûr non déclarés).
Suis-je obligée de les recevoir ? Peuvent-ils nous mettre dehors ou réclamer un loyer sachant que le frère de mon compagnon a encaissé toutes les locations de la maison donnée en nue-propriété depuis 2006 alors que les travaux ont été payés par la grand-mère et la grande-tante sans que cela ait été déclaré comme don manuel?
Merci de vos réponses
Très cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés